

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VELENNES

Du 15 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Convocation du : 8 mars 2021

Affichage le : 08 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 mars à 18 heures 15

Le Conseil Municipal de la commune, convoqué en réunion, s'est réuni à la salle des fêtes dû au contexte sanitaire, sous la présidence de *Madame Nathalie Rolland, maire*

Présents : Mesdames Nathalie ROLLAND, Marie-Josèphe SEROR, Pascale LEGAL, Corinne BALLOUARD et Messieurs Martial LONCKE, Patrick DAVID, Jérémy NASRI, Frédéric HAVARD, Gérard LEMOINE, Cyril CHASSANGRE

Absent(s) excusé(s) : Mr Agosthino PEREIRA donne pouvoir à Mr LONCKE Martial

Secrétaire de séance : Jérémy NASRI

A l'ouverture, de la séance Mme Le Maire, demande au conseil municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Mr Le Député Olivier DASSAULT.

Mme le Maire demande le rajout à l'ordre du jour l'approbation de la convention de la mise à disposition d'un agent de la commune pour le SIRS. Le conseil municipal accepte ce rajout

Lecture du compte rendu de la réunion du 15/01/2021 approbation à l'unanimité.

391- Convention de mise à disposition d'un agent

Pour le bon fonctionnement de la commune et du SIRS Bonlier Nivillers Velennes, une convention de mise à disposition d'un agent de la fonction publique a été mise en place. Cela permet au SIRS de reverser à la commune de Velennes un remboursement des salaires de cet agent.

Après lecture de cette convention Mme le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote et à l'approbation de cette convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité.

392- Vente tracteur communal dépouillement et délibération :

Le 15 janvier 2021, Mme Le Maire a expliqué vouloir mettre en vente le tracteur de la commune en l'état (réparations à prévoir). Par voie de communication internet et affichage en mairie un appel d'offre avait été organisé depuis le 15/01/2021.

La mairie prévoit de racheter un tracteur plus récent pour faciliter le travail de l'agent communal.

Nous avons reçu 2 offres. Mme le Maire explique que la priorité est donnée aux habitants de Velennes et qu'elle va procéder au dépouillement des offres et ensuite délibérer

- Première offre 1560 euros
- Deuxième offre 1500 euros

Mme le Maire demande de procéder au vote pour le choix de l'offre,

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité à 1560 € de Mr Letiche Jonathan de Velennes

Mme Le Maire explique que si la personne se désistait l'offre de 1500 euros serait acceptée
Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre à 1500 euros en cas de désistement.

Mme le Maire explique que le tracteur sera donc sorti de l'inventaire de la commune auprès du trésor public.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la sortie de l'actif du tracteur de la commune de Velennes.

393- Devis entretien village :

Notre agent communal étant en arrêt maladie prolongé, Mme le Maire propose que la commune fasse appel à une entreprise pour l'entretien du village, afin de faciliter le travail de l'agent communal lors de son retour.

Des devis ont été demandés, devis à l'année :

- | | | |
|----------------------------|------------------|-------|
| - Entreprise Maillard | pour : 30 646 | € TTC |
| - Entreprise Jardi Paysage | pour : 18 186.96 | € TTC |
| - Entreprise Vexin Thelle | pour : 10 968 | € TTC |

Mr le 1^{er} adjoint Mr Loncke a rencontré les entreprises et fait le tour du village et explique les différents devis.

Mme Le Maire demande donc au conseil municipal de prendre une délibération pour le choix de l'entreprise.

- | | | | |
|----------------------------|-------------|----------------|----------|
| - Entreprise Maillard | Contre : 11 | Abstention : 0 | Pour : 0 |
| - Entreprise Jardi Paysage | Contre : 8 | Abstention : 1 | Pour : 2 |
| - Entreprise Vexin Thelle | Contre : 0 | Abstention : 2 | Pour : 9 |

L'entreprise VEXIN THELLE est choisie.

Cette décision est prise avec 9 voix pour et 2 abstentions

394- Délibération attribution des subventions aux associations

Mme le Maire rappelle qu'une subvention est versée aux associations chaque année

Pour l'année 2021 elle propose

- Pour la fête de Noël la commune doit verser une subvention de 200 euros pour la participation aux frais de la prestation de décembre 2020

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de 200€

-Pour l'année 2021, Mme le Maire propose le renouvellement du versement de la subvention aux associations.

Pour ambiance et loisirs 200 €

Mme Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et de voter

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le versement de 200€ pour l'année 2021 avec

Contre 1 Abstention 5 Pour 5

395- Effondrement du mur de la cote d'Arlette

Mme Legal a signalé que le mur de craie de la cote d'Arlette est en train de s'effondrer. Le chemin est emprunté par des quads et par la pression cela a une incidence sur le mur. Une réflexion est en cours pour mettre en place un arrêté d'interdiction de circulation et envisager des panneaux et obstacles type poteaux pour empêcher l'accès à la zone qui devient dangereuse.

396- Règlement intérieur cimetière, columbarium, jardin du souvenir composteur.

Un règlement intérieur a été mis en place pour le cimetière.

Mme Le Maire demande à ce que les élus lisent le règlement et demande à ce que le conseil municipal réfléchisse à la rédaction d'un nouveau règlement.

Un point sera fait au prochain conseil municipal.

Le composteur ne convient pas il ne composte pas car il y a trop de terre. Nous ferons remonter l'information à l'agglomération du Beauvaisis.

397- Délibération SE60

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur l'acceptation de l'adhésion de la communauté Thelloise à SE60.

Après lecture par Mme le Maire de la décision d'adhésion de la Communauté de commune Thelloise à SE60

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité

398- Travaux

Mme le Maire fait le point sur les travaux à prévoir.

Surpresseur à l'école maternelle :

Devis du surpresseur Labelec : 1488.60 euros TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis Labelec à l'unanimité

Moteur de l'horloge église :

Devis entreprise HUCHEZ : 1626.86 euros TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

Aire de jeux :

Mr Nasri conseiller municipal nous fait un point sur le dossier, nous sommes toujours dans l'attente d'une intervention pour l'installation des bouchons de protection et retouches peinture.

Mairie/ Ancienne Ecole

Début travaux baie par baie Avril –mai à la mairie

- Changement de toutes les fenêtres de l'ancienne école
- Changement de la porte de l'ancienne garderie, fenêtres à venir
- Changement de la porte de la mairie, fenêtres et volets roulants à venir

Avancement des travaux mare aux canards

Mr David explique la solution technique proposée pour la mise en place de la bouche à incendie au niveau de la mare.

Travaux dans l'église :

Mme le Maire explique la nécessité de faire des travaux dans l'église.

Différentes aides et subventions vont être demandées afin de savoir si nous pouvons avoir une prise en charge partiel des travaux.

Sécurité routière :

Mme le Maire a contacté l'agglomération du Beauvaisis pour effectuer des tests avec des plots.

City stade :

Des subventions pourraient nous permettre d'avoir une prise en charge de 100% avec le fond européen. Nous étudions toutes les potentielles subventions et nous réaliserons les dossiers.

398- Questions diverses

- Le tuyau de gaz à contrôler (date de péremption) à la cantine.
- Espace de travail à envisager (plan de travail et refaire des étagères dans l'armoire de la cantine.
- Location de la salle des fêtes revoir le règlement intérieur
- Gouttière coté garderie à contrôler, il y a des fuites Servitude maison 4 rue de l'église.
- Mme le Maire annonce que le défibrillateur a été installé.
- Est-ce le panier de basket sera ré installé ? Nous le remettrons sous réserve qu'il soit sécurisé.
- Commission impôt le 26 mars 2021

Levée de séance 21h12